

## LA COMPÉTENCE PAR CONCEPTION

# GUIDE TECHNIQUE N° 2 : APPLIQUER LES NORMES

### Objet

Appliquer les normes dans un programme où les stagiaires sont formés selon les modèles traditionnel (axé sur la durée) et de la CPC

### Resp. du Collège royal

Directeur de l'Évaluation

### Date

Septembre 2020

### Version

1.0

Il est essentiel que les cohortes de résidents respectent les normes de leur discipline. À mesure qu'ils adoptent La compétence par conception (CPC), les programmes devront gérer la formation des stagiaires, qu'elle soit axée sur la durée ou sur l'approche par compétences.

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Les stagiaires des programmes axés sur la durée doivent tenir compte de l'« effet de double cohorte » et se conformer aux normes traditionnelles (objectifs de formation, EFS, FEF) en vigueur lorsqu'ils ont commencé leur programme de formation. Les normes sont « statiques » : celles qui étaient en vigueur au début de la formation du R1 s'appliqueront durant toute sa formation<sup>1</sup>.

Les stagiaires des programmes adaptés à l'approche par compétences se conforment à un ensemble différent de normes propres à la discipline (compétences, expériences de formation, activités professionnelles fiables) que ceux des programmes axés sur la durée. Il existe une autre façon d'intégrer les changements aux normes d'une discipline durant le parcours de formation d'un résident. Ainsi, au lieu de tenir compte de l'« effet de double cohorte », les stagiaires formés selon l'approche par compétences viseront les « prochaines étapes », et se familiariseront éventuellement avec les nouvelles normes de formation.

Normes traditionnelles	Normes dans La compétence par conception
Objectifs de formation	Compétences propres à la discipline
Exigences de la formation spécialisée/surspécialisée (EFS)	Expériences de formation
Normes générales d'agrément des programmes de résidence	Normes d'agrément des programmes de résidence en [discipline]

<sup>1</sup> Remarque : Certains résidents peuvent devoir s'absenter un certain temps de leur programme; par conséquent, il est possible qu'ils fassent partie d'une nouvelle cohorte à leur retour. Nous diffuserons bientôt d'autres renseignements et des scénarios sur les transferts et les congés.

## SOUPLESSE ACCORDÉE

*Pour les stagiaires des programmes axés sur la durée*

- Les résidents qui entreprennent un programme axé sur la durée de la formation (traditionnel) doivent respecter les normes propres à la discipline au sein de leur cohorte (objectifs de formation/EFS, FEFF, examen); cependant, les programmes peuvent dégager les meilleurs aspects de la CPC (p. ex., nouveaux outils d'évaluation, APC, certaines expériences de formation, structure du comité de compétence) et les intégrer à la formation des résidents afin d'améliorer leur apprentissage.
- En temps normal (c.-à-d. hors du contexte de la pandémie de COVID-19) et tant qu'un programme traditionnel comporte un processus complet d'évaluation, il n'est pas nécessaire de remplir les formulaires d'évaluation des résidents (p. ex., FECF), outre la FEFF et les formulaires mentionnés dans les objectifs de formation et les EFS.

## CONSEIL SUR L'AGRÉMENT

Lorsqu'ils remplissent leurs documents dans le CanAMS (système de gestion de l'agrément), les programmes qui font une transition complète vers la CPC (c.-à-d. dernières années du programme selon le modèle traditionnel et nouveaux résidents formés selon le modèle de la CPC) doivent décrire de façon détaillée la structure des expériences d'apprentissage des deux cohortes. Pour en savoir plus sur les normes générales d'agrément, consultez le [site Web du CanERA](#).

## RESSOURCES UTILES

### Agrément

- [CanERA](#)
- [CanERA pour le personnel universitaire](#)

### Versions

- [POLITIQUE : Application de nouvelles normes dans La compétence par conception](#)

